

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REPORTE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

05/249 DU 4/3/85

DECRET N° _____/INTERFPPS.DGTFP.DTF/P2.
Portant intégration et nomination de
Monsieur MBOSSA Oulier dans les ca-
dres de la catégorie I hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE

(/13.6;

- (/u la Constitution du 8 - Juillet 1979;
(/u l'Ordonnance n°319/54 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des fon-
ctionnaires;
(/u l'arrêté n°2007/FP du 21.6.56 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres de l'Enseignement Secondaire abrogeant et rem-
plaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°62/
165 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n°62/138/FP du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°63/61/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7
et 8;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;
(/u le décret n°74/475 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°84/856 du 8.8.84 portant nomination du Pre-
mier Ministre;
(/u le décret n°84/858 du 13.8.84 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement;
(/u le décret n°84/859 du 20.8.84 portant organisation des in-
térims des Membres du Gouvernement;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre l'URSS et la
République Populaire du Congo;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D E C R E T E:

.../...

ARTICLE 1^{er}. - En application des dispositions combinées du décret n°67/304 du 30.9.1967 et du Protocole d'Accord du 5.08.1970 susvisés, Monsieur MBOSSA Omar, né le 5.10.1956 à Kinshasa(Ex-Léopoldville); titulaire du Diplôme de l'Université d'Etat "Lomonosov" de Moscou(URSS); Spécialité: Histoire de l'Art, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indic 79C.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Culture et des Arts.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1984-1985, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASZAVILLE, le 4 MARS 1985

Par le Premier Ministre;

Le Ministre de la Culture et des Arts;


Jean-Baptiste TATI-LOUTARD.-

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur

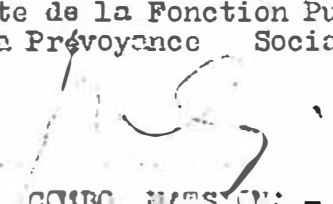

Daniel A. B. I. B. I.-


Ange Edouard PCUNGUI.-

Le Ministre des Finances et
du Budget;


Itihé Ossétourba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale;


Bernard CCMBC MITSCH.-

AMPLIATION S:
JORPC.....1
MPT/DFP.....3
DFP/IST.....1
D.G.B.....2
E.C.P.....1
M.C.A.....2
M.B.S.S.....2
D.C.A.C.....2
D.E.S.A.....2
INTERESSE.....1
POSSIBLE.....3
SOMM/DC.....2.-